

PROGRAMME « TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES CANADA-QUÉBEC 2000 »

FORMULAIRE DE PRÉSENTATION D'UN PROJET

<p>Au volet ou sous-volet suivant (un seul projet par formulaire) (Les instructions relatives au formulaire sont en annexe)</p> <p>Volet 1: Infrastructures pour l'eau potable et les eaux usées</p> <p>1.1 Réfection et construction d'infrastructures d'aqueduc et d'égout <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>1.2 Traitement de l'eau potable <input type="checkbox"/></p> <p>1.3 Expérimentation de nouvelles technologies <input type="checkbox"/></p> <p>Volet 3: Projets à incidences économiques, urbaines ou régionales <input type="checkbox"/></p> <p>Le présent formulaire de présentation d'un projet et le guide sur le programme sont disponibles sur le site internet du ministère des Affaires municipales et de la Métropole (www.mamm.gouv.qc.ca) à la section « Affaires municipales » sous la rubrique « Infrastructures ».</p>	<p>À L'USAGE DU MINISTÈRE</p> <p>Dossier n°: 40</p> <p>164 DB4</p> <p>Construction de l'aurotoute 30 de Sainte-Catherine à l'autoroute 15 par le ministère des Transports</p> <p>Sainte-Catherine 6211-06-0H5</p>
--	--

Section 1 - IDENTIFICATION DU REQUÉRANT

VILLE DE SAINTE-CATHERINE	VILLE	
Requérant (municipalité, MRC, communauté métropolitaine, régie intermunicipale ou organisme)	Désignation	Code géographique
5465 BOUL. MARIE-VICTORIN, SAINTE-CATHERINE (QUÉBEC) J0L 1E0		
Adresse (numéro civique, rue, case postale, localité et code postal)		
Michel Parent, ing.	Directeur Services Techniques	(450) 632 - 0590 (450) 638 - 3298
Nom du répondant	Fonction	Téléphone
	Cocher si la même adresse <input checked="" type="checkbox"/>	Télécopieur
Courriel	Adresse (numéro civique, rue, case postale, localité, code postal)	

Section 2 - IDENTIFICATION DU CONSULTANT

DESSAU-SOPRIN	375 BOUL. ROLAND-TERRIEN, BUREAU 400, LONGUEUIL J4H 4A6		
Firme mandatée	Adresse (numéro civique, rue, case postale, localité, code postal)		
Normand Fallu, ing.	(514) 281 - 1010	(450) 442 - 9996	normand.fallu@dessausoprin.com
Responsable du projet	Téléphone	Télécopieur	Courriel

Section 3 - TITRE DU PROJET

Réfection de l'aqueduc de la route 132 et de la 1^{ère} Avenue.

Numéro du projet chez le requérant Ordre de priorité du projet pour le requérant

Section 4 - PRÉSENTATION D'UN PROJET

Tout projet présenté au ministère des Affaires municipales et de la Métropole doit être appuyé par :

- une résolution du conseil municipal ou du conseil d'administration, selon le cas, autorisant la présentation du projet et confirmant l'engagement à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet;

Inscrire le n° de la résolution et la date de la résolution

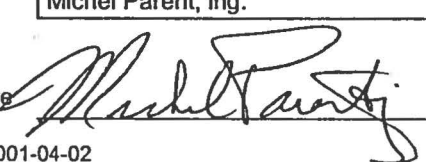
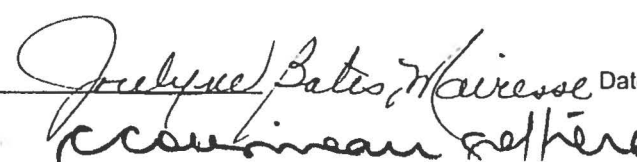
- les documents suivants (si disponibles, joindre une copie):

1- Le plan demandé pour la localisation des travaux à la Section 6 du présent formulaire	<input checked="" type="checkbox"/>
2- Les plans et devis détaillés des travaux soumis	<input type="checkbox"/>
3- Le bordereau d'estimation détaillé des coûts des travaux soumis	<input checked="" type="checkbox"/>
4- La soumission retenue	<input type="checkbox"/>
5- Le certificat d'autorisation des travaux du ministère de l'Environnement du Québec	<input type="checkbox"/>
6- Autres documents joints (préciser)	

Section 5 - ATTESTATION

J'atteste que les renseignements fournis dans ce formulaire et dans les documents joints sont véridiques et complets

Nom Fonction

Signature   Date

MAMM 2001-04-02 Page 1 de 7

Section 6 - TRAVAUX À RÉALISER

Décrire les travaux à réaliser et ventiler leurs coûts en précisant les coûts unitaires utilisés à cette fin

Description détaillée des travaux (si requis, compléter la description des travaux et la ventilation des coûts sur des pages additionnelles)	Quantité	Unité de mesure	Coût unitaire (fourniture et installation excluant les taxes)	Coût total
1. Tuyau en chlorure de polyvinyle C.P.V. (AWWA C-900)				
- 300 mm diam. Classe DR-18	300	mètre	160,00 \$	48 000,00 \$
- 350 mm diam. Classe DR-18	1600	mètre	180,00 \$	288 000,00 \$
- 400 mm diam. Classe DR-18	2100	mètre	235,00 \$	493 500,00 \$
2. Vanne d'arrêt de type Mueller ou équivalent - 300 mm diam.	3	unité	1 200,00 \$	3 600,00 \$
3. Chambre de vanne préfabriquée en béton armé de type VR de Lécuyer ou équivalent incluant vanne papillon et, lorsque requis, vanne de vidange et purgeur d'air.				
- 350 mm diam.	6	unité	10 500,00 \$	63 000,00 \$
- 400 mm diam.	8	unité	13 000,00 \$	104 000,00 \$
4. Remplacement des entrées de service d'aqueduc jusqu'à la ligne d'emprise incluant les accessoires et le raccordement à l'entrée existante				
- 19 mm diam.	53	unité	500,00 \$	26 500,00 \$
- 25 mm diam.	15	unité	550,00 \$	8 250,00 \$
- 40 mm diam.	5	unité	900,00 \$	4 500,00 \$
- 50 mm diam.	2	unité	1 000,00 \$	2 000,00 \$
- 150 mm diam. Incluant vanne et boîte de vanne	1	unité	2 000,00 \$	2 000,00 \$
5. Borne d'incendie				
- sur 300 mm diam.	2	unité	4 200,00 \$	8 400,00 \$
- sur 350 mm diam.	1	unité	4 200,00 \$	4 200,00 \$
- sur 400 mm diam.	5	unité	4 200,00 \$	21 000,00 \$
6. Raccordement de conduite d'aqueduc sur conduite existante incluant remplacement de la vanne				
- sur 150 mm diam.	15	unité	1 100,00 \$	16 500,00 \$
- sur 200 mm diam.	1	unité	1 300,00 \$	1 300,00 \$
- sur 250 mm diam.	1	unité	1 500,00 \$	1 500,00 \$
- sur 400 mm diam. (aucune vanne requise)	1	unité	800,00 \$	800,00 \$
7. Raccordement de bornes-fontaines existantes	21	unité	1 000,00 \$	21 000,00 \$
8. Réfection des aménagements de surfaces existants				
- entrée privée et stationnement pavés	2150	m ca.	30,00 \$	64 500,00 \$
- entrée privée en gravier et accotement	1700	m ca.	10,00 \$	17 000,00 \$
- rue pavée	7800	m ca.	30,00 \$	234 000,00 \$
- engazonnement par plaques	4700	m ca.	5,50 \$	25 850,00 \$
- ensemencement hydrauliques	7000	m ca.	2,50 \$	17 500,00 \$
- bordure	150	m lin.	50,00 \$	7 500,00 \$
- trottoir	10	m ca.	100,00 \$	1 000,00 \$
9. Déboisement	100	m ca.	15,00 \$	1 500,00 \$
10. Excavation de 1 ^{ère} classe (roc)	4500	m ³	25,00 \$	112 500,00 \$
11. Conduites à abandonner	1	global	10 500,00 \$	10 500,00 \$
SOUS-TOTAL DE L'ESTIMATION				1 609 900,00 \$
IMPRÉVUS				160 100,00 \$
GRAND-TOTAL DE L'ESTIMATION EXCLUANT LES TAXES				<u>1 770 000,00 \$</u>

Section 7 - JUSTIFICATION DU PROJET

Cocher les problèmes qui seront solutionnés par le projet soumis et fournir les informations correspondantes en appui

PROBLÈMES À SOLUTIONNER	INFORMATIONS CORRESPONDANTES
FOURNIR DANS TOUS LES CAS	
Le nombre de personnes directement concernées par le projet soumis et Avec réseau d'aqueduc ou d'égout existant : la population totale desservie ou Sans réseau d'aqueduc ou d'égout : la population totale à desservir par le projet soumis	
EAU POTABLE	
<input type="checkbox"/> Contamination bactériologique de l'eau potable	Résultats des analyses d'eau de la dernière année et Avec réseau d'aqueduc existant : fréquence et durée du problème ou Sans réseau d'aqueduc : nombre de puits concernés, fréquence et durée du problème
<input type="checkbox"/> Contamination physico-chimique de l'eau potable	Résultats des analyses d'eau de la dernière année et Avec réseau d'aqueduc existant : fréquence et durée du problème ou Sans réseau d'aqueduc : nombre de puits concernés, fréquence et durée du problème
<input type="checkbox"/> Problème de désinfection de l'eau potable	Concentration en chlore résiduel aux points de contrôle
<input type="checkbox"/> Absence d'équipement de contrôle	Équipements manquants pour le contrôle du chlore résiduel, de l'irradiation par les U.V. et de la turbidité à la sortie de l'installation de traitement de l'eau potable ou du réservoir; ou tout autre équipement manquant (préciser ci-dessous)
<input checked="" type="checkbox"/> Manque d'eau potable	Avec réseau d'aqueduc existant : capacité de production mensuelle critique, nombre de mois contraignants et lesquels, débits des usagers majeurs, capacité des équipements existants, volume de la réserve d'opération ou Sans réseau d'aqueduc : nombre de puits concernés, fréquence et durée du problème
<input checked="" type="checkbox"/> Infrastructures désuètes	Nombre de bris/km/année, nombre d'interruption de service (historique de 5 ans), âge, matériau, diamètre et capacité des conduites
<input type="checkbox"/> Esthétique de l'eau potable	Résultats des analyses d'eau de la dernière année et Avec réseau d'aqueduc existant : fréquence et durée du problème ou Sans réseau d'aqueduc : nombre de puits concernés, fréquence et durée du problème
<input checked="" type="checkbox"/> Protection contre l'incendie	Équipements manquants, capacité des équipements existants, réserve disponible
<input type="checkbox"/> Problème de fonctionnement	Préciser ci-dessous
<input type="checkbox"/> Problème de gestion	Préciser ci-dessous
EAU USÉE	
<input type="checkbox"/> Contamination de l'environnement	Nombre de sources d'insalubrité et localisation de chacune
<input type="checkbox"/> Refoulements d'eaux usées	Fréquence des refoulements (historique de 5 ans)
<input type="checkbox"/> Débordements d'eaux usées	Fréquence des déversements, exigences fixées par le MENV, capacité des équipements existants
<input type="checkbox"/> Infrastructures désuètes	Âge, matériau, diamètre et capacité des conduites
<input type="checkbox"/> Refoulements pluviaux	Fréquence des refoulements (historique minimal de 5 ans), capacité des équipements existants
<input type="checkbox"/> Respect des exigences environnementales	Capacité et rendement des équipements existants, exigences fixées par le MENV
<input type="checkbox"/> Problème de fonctionnement	Préciser ci-dessous
<input type="checkbox"/> Problème de gestion	Préciser ci-dessous
DIVERS	
<input type="checkbox"/> Barrage non conforme à la Loi sur la sécurité des barrages	Cotes d'évaluation, d'état et de conséquence attribuées par le MENV
<input type="checkbox"/> Problème de gestion de déchets solides (sous-volet 1.3)	Préciser ci-dessous
<input type="checkbox"/> Autres problèmes	Préciser ci-dessous

Décrire les problèmes et expliquer comment le projet soumis permettra de les résoudre (si requis, compléter la description et l'explication sur des pages additionnelles)

1) Nature des Travaux

Les travaux consistent à remplacer des conduites d'aqueduc existantes en fonte le long de la route 132 de 100 mètres à l'est de la rue Brébeuf jusqu'à la rue Garnier et sur la 1^{ère} Avenue, de la route 132 au boulevard Saint-Laurent. Les conduites actuelles ont plus de 35 ans et n'ont plus la capacité suffisante pour les besoins actuels et futurs pour desservir les citoyens du secteur ouest de la ville et les industries localisées dans le parc industriel. Ci-joint un plan montrant en jaune l'emplacement des travaux projetés Annexe "A".

Les deux nouvelles conduites seront conformes au plan directeur d'aqueduc produit par Dessau-inc. en janvier 1997.

2) Personnes directement concernées

La population totale desservie par le réseau est de 16,352 personnes. Le projet touchera 2,200 personnes.

3) Manque d'eau potable

Les conduites d'aqueduc de 300 mm de diamètre le long de la route 132 et de 150 m de diamètre sur la 1^{ère} Avenue entre la route 132 et le boulevard Saint-Laurent sont en fonte. Leur construction a été réalisée au début des années 1960.

Section 7 - JUSTIFICATION DU PROJET (suite)**3) Manque d'eau potable (suite)**

Ces conduites n'ont plus la capacité suffisante pour fournir un débit et une pression adéquate pour le développement du secteur industriel de la ville de Sainte-Catherine et pour la protection incendie actuellement requise.

4) Infrastructure désuète

À cause de la nature du sol, nous avons un vieillissement de la conduite de fonte existante qui se traduit par plusieurs bris. Nous en avons eu 10 depuis le mois d'octobre 1996.

Cette conduite est localisée dans l'emprise de la route 132. Il est plus que probable que lors de la construction de l'autoroute 30, dans l'axe de la route 132, il y ait plusieurs bris lors des travaux de construction de cette nouvelle autoroute compte tenu que la conduite existante a plus de 35 ans d'existence occasionnant ainsi de nombreux problèmes au Ministère des Transports du Québec, maître-d'oeuvre.

Pour améliorer la pression d'eau aux utilisateurs à l'est de la rue Centrale et dans le secteur industriel et pour prévenir dans le futur les coupures de service fréquentes, la ville de Sainte-Catherine projette de remplacer cette conduite d'aqueduc en fonte le long de la route 132 de 100 mètres à l'est de la rue Brébeuf jusqu'à la rue Garnier par une nouvelle conduite de 400 mm de la rue Brébeuf à la 1^{ère} Avenue et de 350 mm entre la 1^{ère} Avenue et la rue Pasteur et de 300 mm entre la rue Pasteur et la rue Garnier.

La conduite actuelle sur la 1^{ère} Avenue entre la route 132 et le boulevard Saint-Laurent a un diamètre de 150 mm. Pour améliorer la pression dans le secteur industriel, la conduite serait remplacée pour une nouvelle conduite de 350 mm de diamètre entre la route 132 et le boulevard Saint-Laurent.

Cocher les critères satisfaits par le projet soumis au sous-volet 1.1 ou 1.2

- Amélioration de la qualité de l'environnement
- Amélioration de la qualité de l'eau potable
- Mise aux normes des infrastructures municipales
- Meilleure gestion de l'eau potable ou des eaux usées
- Amélioration de la santé, de la sécurité ou de la salubrité publique
- Soutien de la croissance économique
- Incitation à l'innovation ou à l'expérimentation en favorisant l'utilisation de nouvelles technologies, de meilleures pratiques ou de nouvelles approches
- Réponse aux besoins actuels de la population en matière d'eau potable
- Désuétude des infrastructures
- Support au regroupement

Cocher les critères satisfaits par le projet soumis au sous-volet 1.3

- Potentiel à résoudre un problème
- Applicabilité aux municipalités québécoises
- Performance attendue du procédé ou du produit
- Retombées techniques, économiques ou commerciales
- Qualité et diversité des membres de l'équipe de réalisation
- Impact sur le développement de la main-d'œuvre

Les explications à fournir pour les critères cochés au sous-volet 1.3 doivent tenir compte des éléments mentionnés à la section 7 des instructions relatives au formulaire de présentation d'un projet.

Cocher les critères satisfaits par le projet soumis au volet 3

- Soutien de la croissance économique
- Impact sur l'économie locale ou régionale (effet de levier)
- Création ou maintien d'emplois à long terme
- Accroissement du potentiel touristique
- Amélioration des infrastructures collectives
- Accès à des services municipaux permettant d'améliorer le milieu de vie des citoyens
- Promotion et développement de la culture ou du patrimoine
- Amélioration d'installations récréatives ou culturelles locales
- Effet structurant sur l'aménagement du territoire ou l'urbanisation

Section 7 - JUSTIFICATION DU PROJET (suite)

Expliquer, pour tous les critères cochés ci-dessus, comment le projet soumis les satisfait (si requis, compléter l'explication sur des pages additionnelles)

1) Amélioration de la qualité de l'environnement

La construction de cette conduite d'eau aura pour effet d'augmenter la pression à l'ouest de la rue Centrale incluant le parc industriel. Actuellement du mois de mai au mois d'août, la pression ne permet pas aux entreprises d'arroser le gazon et les plates-bandes. Par conséquent, elles sont peu portées à entretenir les gazons et à y aménager des plates-bandes. De plus, nous croyons qu'avec une pression d'eau adéquate nous pourrions attirer des industries de nature différente à celle qui occupe la partie développée du parc industriel.

2) Mise aux normes des infrastructures municipales

L'étude réalisée par la firme Dessau, en janvier 1997, sous le titre « Réseau d'aqueduc balancement hydraulique et plan directeur » les ingénieurs arrivent à la conclusion que : « Les simulations du réseau actuel de distribution montrent qu'il ne peut rencontrer les besoins de protection incendie dans le parc industriel. »

« Dans certains secteurs, à cause du faible maillage du réseau, le débit d'incendie transportable par les conduites est inférieur aux besoins minimaux. Il est nécessaire d'effectuer des corrections du réseau de distribution le plus rapidement possible. » (p.45)

3) Amélioration de la sécurité et de la salubrité publique

Ce projet a pour effet d'augmenter la pression et le débit de l'eau afin d'assurer une protection incendie jusqu'aux limites du parc industriel pour répondre adéquatement aux grosses industries comportant des risques élevés tel que le recycleur « Les Industries associées de l'Acier et Nova PB ». D'ailleurs, le 19 septembre 1999 le feu à l'entreprise Les Industries associées de l'Acier, a nécessité le déclenchement de mesures d'urgence entraînant l'évacuation de plus de trois cents résidences à cause du panache toxique causé par la combustion des carcasses de véhicules automobiles.

De plus, il arrive fréquemment, en période de canicule, que les citoyens du secteur ouest ne peuvent prendre une douche ou un bain à cause de la basse pression d'eau.

4) Soutien à la croissance économique

Ce projet d'aqueduc permettra de soutenir et de stimuler le développement économique en offrant des terrains industriels dans un secteur non desservi de 60 hectares stratégiquement localisé au carrefour de la route 132, de l'autoroute 30, du pont Mercier et d'un quai portuaire.

S'appuyant sur nos expériences antérieures, nous constatons que l'offre d'infrastructure adéquate est un catalyseur efficace à l'implantation d'industries majeures qui entraînent la création d'emploi et la croissance économique.

5) Réponse aux besoins actuels de la population en matière d'eau potable

Comme nous l'avons mentionné précédemment plus de 2000 citoyens de la municipalité sont affectés régulièrement par une pression et un débit faible durant les mois d'été.

De plus, le réseau actuel du secteur ouest ne peut rencontrer les besoins de protection incendie dans le parc industriel.

6) Désuétudes des infrastructures

Les conduites actuelles en fonte ont plus de 35 ans et elles n'ont plus la capacité suffisante pour répondre aux besoins actuels du secteur ouest et du parc industriel.

De plus, à cause de la nature du sol, cette conduite a un vieillissement rapide qui entraîne de fréquents bris le long de la route 132 qui pourraient devenir très fréquent lors de la construction de l'autoroute 30.

Section 8 - RÉPARTITION DES COÛTS ET DU FINANCEMENT DU PROJET SOUMIS

COÛTS DU PROJET

1. COÛTS DIRECTS

1.1 Travaux accordés à contrat	1 770 000,00 \$
1.2 Travaux réalisés en régie	
1.3 Autres	75 719,00 \$
1.4 Taxes nettes sur les coûts directs	203 494,00 \$
1.5 Total des coûts directs	2 049 213,00 \$

2. FRAIS INCIDENTS

2.1 Honoraires professionnels	164 875,00 \$
2.2 Frais de financement	158 937,00 \$
2.3 Autres	
2.4 Taxes nettes sur les frais incidents	18 178,00 \$
2.5 Total des frais incidents (maximum de 22 % de 1.5)	341 991,00 \$

TOTAL (1.5 + 2.5) 2 391 204,00 \$

Date prévue du début des travaux | 14 - 05 - 02

Date prévue de la fin des travaux | 14 - 09 - 02

VENTILATION DES COÛTS PAR ANNÉE DE RÉALISATION DU PROJET SOUMIS

2001	2002	2003	2004	2005	2006	TOTAL
	2 391 204,00 \$					2 391 204,00 \$

FINANCEMENT DU PROJET

1. Contribution de la municipalité ou de l'organisme	797 068,00 \$
2. Contribution anticipée du Québec dans TICQ 2000 (répondre à la question 5 ci-dessous)	797 068,00 \$
Contribution anticipée du Canada dans TICQ 2000 (répondre à la question 5 ci-dessous)	797 068,00 \$
3. Contribution provenant d'autres programmes gouvernementaux (préciser au point 6 ci-dessous)	
4. Contribution provenant d'autres sources (préciser au point 7 ci-dessous)	
TOTAL	2 391 204,00 \$

5. Expliquer en quoi une aide financière provenant de TICQ 2000 contribuera à la réalisation du projet, préciser comment ce dernier s'insère dans la planification des immobilisations et comment il contribue à la faire évoluer.

La contribution du TICQ 2000 est essentielle à la réalisation du projet pour la ville de Sainte-Catherine. La contribution permettra d'éviter la mobilisation de la population contre l'adoption du règlement d'emprunt requis pour la réalisation du projet.

Ce projet donnera à la ville de Sainte-Catherine des outils supplémentaires pour desservir la population adéquatement au niveau de la qualité de l'eau potable, une pression d'opération acceptable et une protection incendie sécuritaire.

D'autre part, ce projet contribuera à l'essor économique de la ville par une desserte adéquate en eau du parc industriel.

6. Identifier tout autre programme gouvernemental contribuant au financement du projet soumis et préciser les montants concernés. Préciser également si, au cours des cinq dernières années, le projet a déjà été présenté dans le cadre d'un autre programme.

n/a

7. Identifier toute autre source de financement différente de celles susmentionnées et préciser les montants concernés.

n/a



À une séance **générale et ordinaire** du conseil municipal de la Ville de Sainte-Catherine, tenue au lieu ordinaire de ses séances, le **mardi douzième jour du mois de juin deux mil un (2001)**, à 20h00, le tout suivant les dispositions voulues par la loi.

Sont présents mesdames et messieurs les conseillers Daniel Lamanque, Martin Gélinas, Claire Poirier, Louise Cormier, Michel Béland et Bernard Gravel formant quorum sous la présidence de son Honneur la mairesse Jocelyne Bates. Monsieur Réjean Parent, directeur général, Me Carole Cousineau, greffière ainsi que Monsieur Serge Courchesne, trésorier sont également présents.

203-06-01 DEMANDE DE SUBVENTION – PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES CANADA / QUÉBEC 2001

CONSIDÉRANT le Programme d'infrastructures Canada / Québec 2001;

CONSIDÉRANT que la Ville entend se prévaloir des volets nos. 1.1, 2.6 et 3 dudit programme;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Michel Parent, directeur des services techniques;

Monsieur le conseiller Bernard Gravel propose, appuyé par monsieur le conseiller Michel Béland et il est résolu à l'unanimité d'autoriser le dépôt d'une demande de subvention au Ministère des transports, direction de l'ouest de la Montérégie, pour le volet 2.6 et au ministère des Affaires Municipales et de la Métropole, pour les volets 1.1 et 3, pour effectuer les projets suivants, dans l'ordre de priorité indiqué par volet, selon les exigences du programme de subvention :

VOLET 1.1

- 1) Reconstruction de l'aqueduc de la route 132 entre la rue Brébeuf et la rue Garnier et de la 1ère Avenue entre la route 132 et le boul. St-Laurent.

Volet 1.1

Estimé du coût des travaux : 2 035 943.00\$ (toutes taxes incluses)

et les frais incidents s'y rapportant :
(honoraires professionnels-plans et devis et surveillance; autres frais de financement et taxes nettes sur les frais incidents)

- 2) Reconstruction du boul. St-Laurent de la rue Centrale à la 1ère Avenue incluant l'égout pluvial de 3.0 mètres de diamètre jusqu'à la rivière St-Régis.

Volet 1.1

Estimé du coût des travaux : 7 936 725.00\$ (toutes taxes incluses)

et les frais incidents s'y rapportant :
(honoraires professionnels-plans et devis et surveillance; autres frais de financement et taxes nettes sur les frais incidents)

Partie non admissible :

Éclairage, fondation, pavage, bordure 592 500.00\$ (toutes taxes incluses)

.../2



Handwritten signature or mark.

- 3) Reconstruction de l'égout sanitaire sur la rue Centrale entre le boul. St-Laurent et le pont Marie-Victorin.

Volet 1.1

Estimé du coût des travaux admissibles: 862 700.00\$ (toutes taxes incluses)

et les frais incidents s'y rapportant :
(honoraires professionnels-plans et devis et surveillance; autres frais de financement et taxes nettes sur les frais incidents)

Partie non admissible :

Fondation et pavage 402 600.00\$ (toutes taxes incluses)

VOLET 3

- 1) Construction du boul. St-Laurent entre la 1ère Avenue et la rue Jean-Lachaine.

Volet 3

Estimé du coût des travaux : 2 607 000.00\$ (toutes taxes incluses)

et les frais incidents s'y rapportant :
(honoraires professionnels-plans et devis et surveillance; autres frais de financement et taxes nettes sur les frais incidents)

VOLET 2.6

- 1) Réfection du pont Brébeuf

Volet 2.6

Estimé du coût des travaux : 232 902.00\$ (toutes taxes incluses)

et les frais incidents s'y rapportant :
(honoraires professionnels-plans et devis et surveillance; autres frais de financement et taxes nettes sur les frais incidents)

Que la mairesse et la greffière ou le greffier-adjoint soient et sont autorisées à signer pour et au nom de la ville de Sainte-Catherine, tout document jugé utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

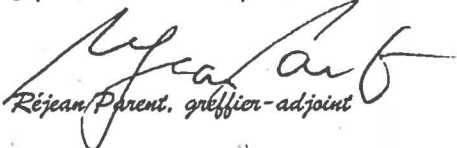
Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE
CT2001087:

(Signé) Jocelyne Bates
MME JOCELYNE BATES,
MAIRESSE

(Signé) Me Carole Cousineau
ME CAROLE COUSINEAU,
GREFFIÈRE

Copie vidimée, ce 21 juin, 2001


Réjean Parent, greffier-adjoint



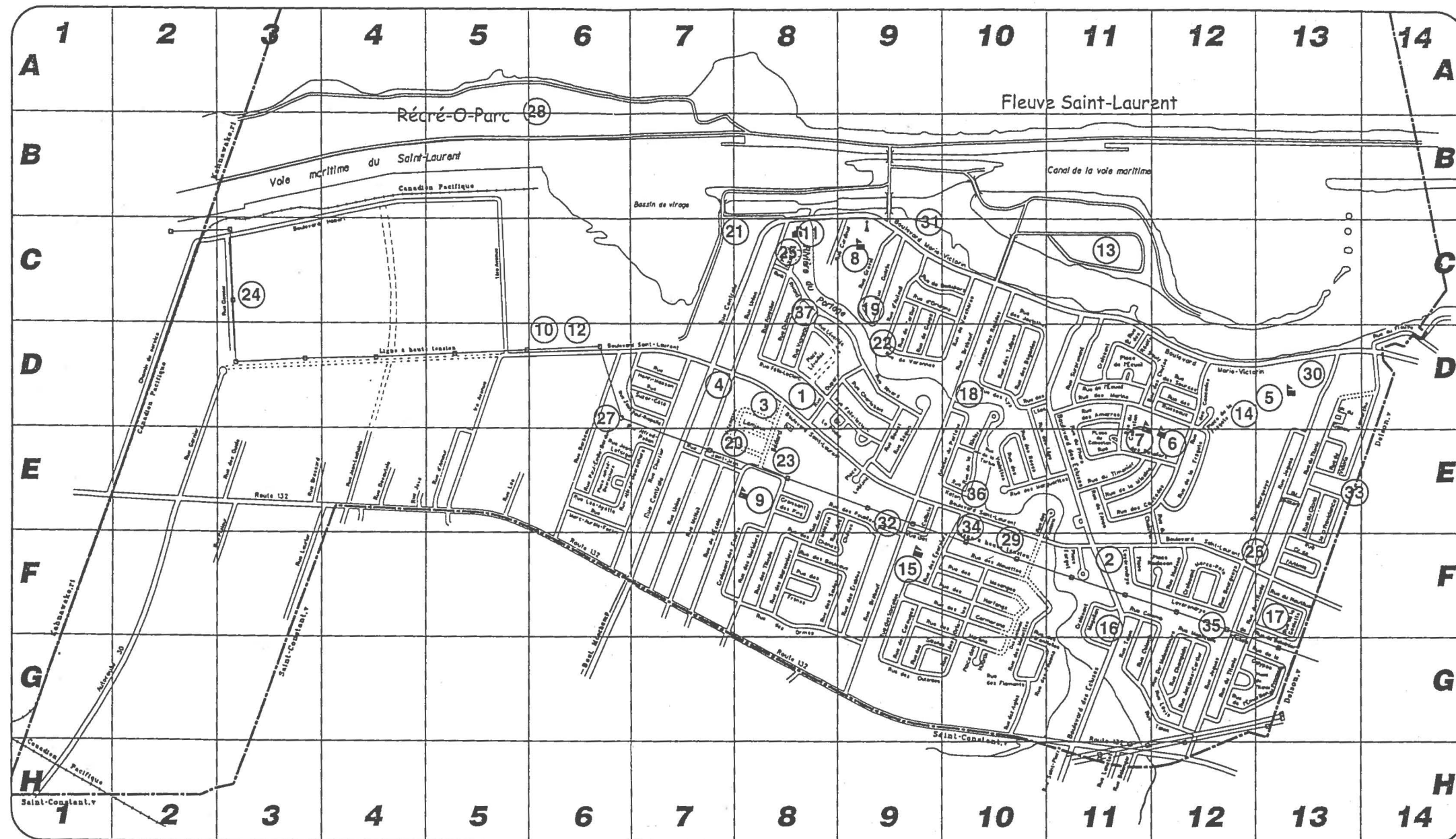
VILLE DE SAINTE-CATHERINE :

LOCALISATION DES RUES, DES SERVICES PUBLICS ET DES PARCS

ANNEXE "A"



- A- (de l') 1ère Avenue (B5, C5, D5, E5)
- (place) Acadia (F12)
- (des) Alfred-DesRochers (E6, E7)
- (des) Alfred-Pelland (E6)
- (des) Aigles (E7)
- (des) Alouettes (C10)
- (des) Amarres (F10)
- (d') Amour (D11)
- (de l') Anse (E5)
- (cr. de l') Artemis (E11)
- (d') Auteuil (F13)
- (du) Baleinier (C9, D9)
- (des) Barbeau (F13)
- (des) Bateliers (D6, E6)
- (de) Beauport (E11, E12)
- (des) Bédard (C9, C10)
- (des) Bégonias (D8, E8)
- (des) Bélanger (D10)
- (du) Blizzard (H11)
- (cr. la) Bolduc (E13)
- (des) Bouleaux (E13)
- (des) Boulet (E13)
- (des) Bourgeois (C10, D10, E9, F9, G9)
- (des) Brébeuf (E3)
- (du) Cabestan (D11, E11)
- (de la) Calypso (G12, G13)
- (des) Cardinal (C8, C9)
- (des) Carouges (F9, G9)
- (de) Cartier (C9, D9)
- (des) Cascades (D12, E11, E12)
- (cr. des) Cèdres (F7, F8, E8)
- (du) Centrale (C7, C8, D7, E7)
- (du) Chalutier (E12, F12)
- (du) Champlain (G12)
- (des) Charlebois (D9)
- (des) Chênes (E9, F9)
- (des) Cherrier (D7, E7, F6)
- (des) Chutes (D12)
- (des) Colibris (E9)
- (des) Colomb (F12, C11)
- (des) Cormorans (F10)
- D- (de) De Maisonneuve (G12)
- (des) Desautels (E4)
- (des) Dubois (C8, D8)
- (des) Duparc (D8, D9)
- E- (b. des) Écluses (C11, D11, E11, F11, G11)
- (de l') École (E7, E8, F7)
- (de l') Écuil (D11)
- (pl. de l') Écuil (D11)
- (de l') Émérillon (G12, G13)
- (des) Éperviers (E10, F9, F10)
- (des) Erables (F9)
- F- (des) Faucons (E10, E11)
- (place) Félix-Leclerc (D8, D9, E9)
- (des) Flamants (E9)
- (du) Fleuve (G10)
- (des) Forestier (D14)
- (place) Forestier (C8, D8)
- (place) Forget (C8)
- (place) Fréget (F11)
- (de la) Frégate (E12)
- (pl. de la) Frégate (D12)
- (des) Frênes (F8)
- G- (de) Garnier (C3, D2, D3, E2)
- (de) Gaspé (C9, D9)
- (pl. du) Genoix (D13)
- (du) Gloria (E13, F13)
- (des) Goélands (F10, C10)
- (de la) Colette (F13, C13)
- (des) Gravel (C9)
- (des) Guérin (C9)
- H- (des) Harfangs (F9, F10)
- (boul.) Hébert (B4, B5, C3)
- (des) Henri-Masson (D7)
- (des) Hérons (F9, F10, G10)
- (des) Hirondelles (G10)
- (pl. des) Huard (C10)
- (des) Hudson (F12)
- J- (des) Jacinthes (C10, D10)
- (des) Jacques-Cartier (C12)
- (des) Jean Lachaine (B4, C4, D4, E4)
- (des) Jean-Laforge (E6)
- (des) Jean-Paul Riopelle (D6, D7)
- (des) Jogues (D13, E13, F13, G12, H12)
- (des) José (E4)



- K- Kateri (E10)
- L- Lamarche (D14, E13)
- (des) Laurier (E3, F3)
- (place) La Vérendrye (F11, F12)
- (des) Leblanc (E9)
- (des) Lemieux (D8, E8)
- (des) Léo (E5)
- (des) Léo-Ayotte (E6)
- (des) Léveillé (D8)
- (place) Léveillé (D8)
- (des) Lévis (C12)
- (des) Lilas (D10, E10, E11)
- (des) Lys (D10)
- M- (cr.) Magellan (F11, G11)
- (cr.) Marc-Aurèle-Fortin (E6)
- (cr.) Marco-Polo (F12)
- (des) Marguerites (E10, E11)
- (boul.) Marie-Victorin (B8, B9, C9, C10, C11, D12, D13)
- (des) Marins (D11, D12)
- (des) Marronniers (F8)
- (des) McNeil (E7, F7)
- (des) Mélézes (E8, F8)
- (des) Merisiers (F7, F8, E8)
- (des) Mésanges (F10)
- (de la) Misaine (E11, E12)
- (des) Montcalm (F12, G12)
- (des) Mouettes (F10, F11, G10)
- N- (du) Nautilus (F13)
- O- (des) Orioles (F10, G10)
- (d') Orléans (C9, C10)
- (des) Ormes (F7, F8, G9)
- (des) Outardes (C9)
- P- (des) Pasteur (E3, F3)
- (des) Paul-Émile-Borduas (E6)
- (du) Peupliers (E8, E9)
- (des) Phare (E11)
- (cr. des) Pins (E8)
- (des) Pinsons (G10)
- (du) Portage (D10, E10)
- (du) Princess (G13)
- (de la) Providence (E13, F13)
- Q- (des) Quais (E3)
- R- (place) Radisson (F12)
- (des) Rapides (C10, D10)
- (des) Récifs (D11)
- (des) Rivard (C8, D9)
- (de la) Rivière (D10, E10)
- (des) Roses (E10)
- (des) Route 132 (E2, E3, E4, E5, F6, F7, C8, G9, C10, H11, H12)
- (des) Ruisseaux (D12)
- S- (des) Sarcelles (F9, G9)
- (des) Saules (F8, F9)
- (cr. du) Sault (D11, D12)
- (des) Séguin (D9, E9)
- (place) Séguin (D9)
- (pl. des) Sittelles (G9, C10)
- (des) Sources (D12)
- (des) Saint-Jean (E7, E8)
- (boul.) Saint-Laurent (D5, D6, D7, D8, E9, E10, F10, F11, F12, F13)
- (des) Surprenant (C11, D11)
- (des) Suzor-Côté (D7)
- T- (des) Talon (F11, G11)
- (des) Tilleuls (F8)
- (du) Timonier (E11)
- (du) Titanic (D13, E13, F13)
- (pl. du) Titanic (G12)
- (de la) Tortue (E10)
- (des) Tulipes (D10)
- U- Union (B8, C7, C8, D7, E6, E7, F6)
- V- (de) Varennes (D9)
- (de) Verchères (C10, D10)
- (du) Victoria (E13)
- (du) Vigneault (C8, D8)
- (du) Villeneuve (D7, E7, F7)

SERVICES PUBLICS

- 1- Bureau de poste
- 2- Caisse populaire Kateri
- 3- Centre communautaire
- 4- Clinique médicale
- 5- Collège Charles-Lemoyne
- 6- École Les Bourlingueurs
- 7- École des Timoniers
- 8- École Ste-Catherine
- 9- École St-Jean
- 10- Garage municipal
- 11- Hôtel de Ville
- 12- Caserne d'incendie

- 13- Usine d'épuration
- 14- Aréna VSC - CCL Sportium
- 15- École de l'Odyssee

PARCS DE LA VILLE

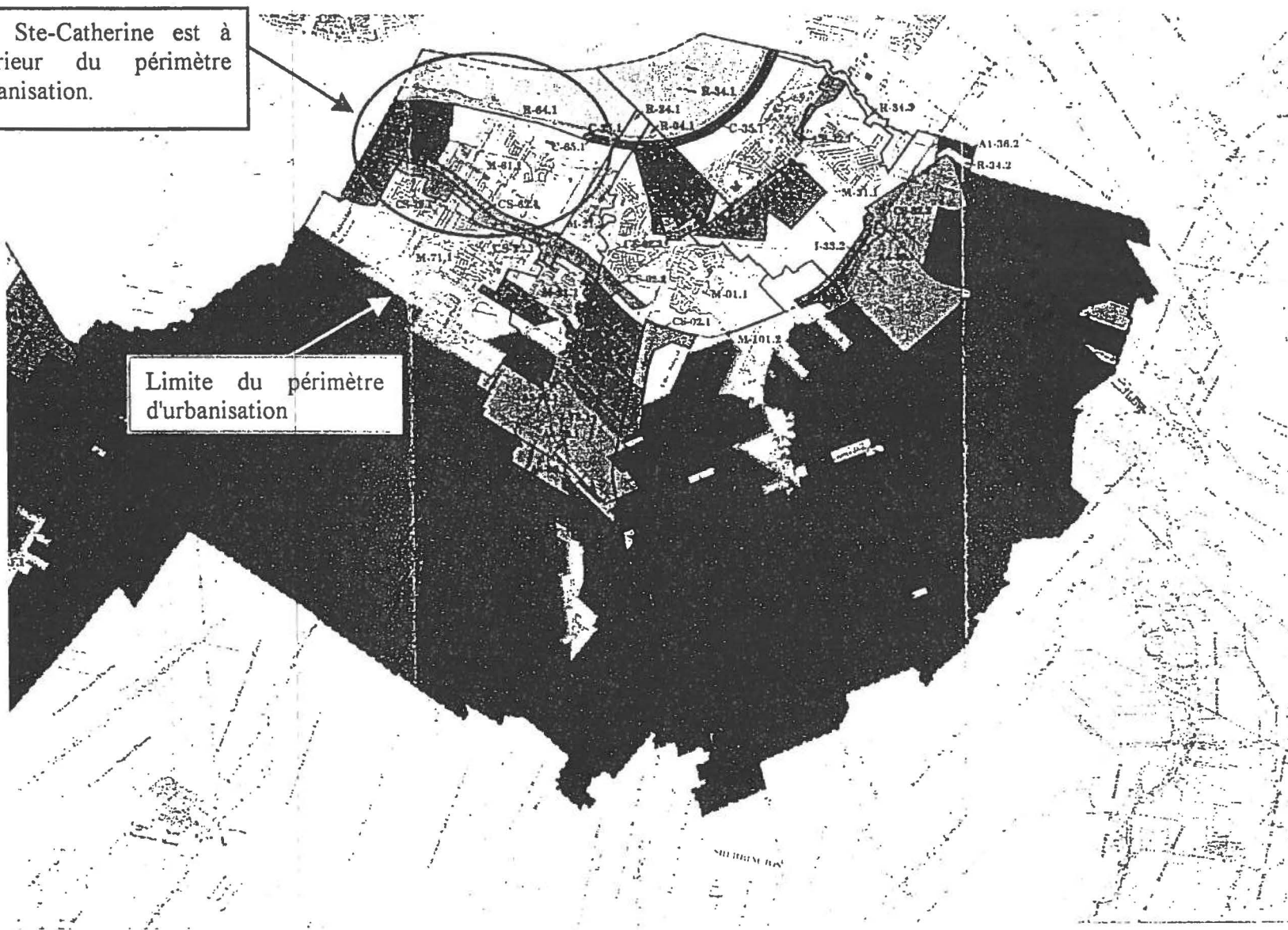
- 16- Parc Magellan
- 17- Parc du Titanic
- 18- Espace vert du Portage
- 19- Espace vert Gravel-Guérin
- 20- Espace vert St-Jean-Union
- 21- Parc Cherrier
- 22- Parc d'Auteuil
- 23- Parc Fleur-de-Lys

- 24- Parc Garnier
- 25- Parc Beauvais - tennis
- 26- Parc Jogues
- 27- Parc Terry-Fox
- 28- Récré-O-Parc Sainte-Catherine
- 29- Parc Guy-Cardinal
- 30- Parc Bourgeois
- 31- Parc Optimiste
- 32- Parc Brébeuf
- 33- Parc La Providence
- 34- Parc Des Éperviers
- 35- Parc Montcalm
- 36- Parc Kateri
- 37- Parc ...

ANNEXE "B"

Ville Ste-Catherine est à l'intérieur du périmètre d'urbanisation.

Limite du périmètre d'urbanisation



Roussillon

SCHEMA D'AMENAGEMENT REVISE

- AIRE D'AFFECTATION
- M. Multifonctionnelle
- Commerce et services
- Industrielle
- Recreative
- Conservation
- Agricole 1
- Agricole 2. Résidentielle
- Agricole. Commerciale
- Agricole 3. Industrielle
- Catégorie de Station

1. Normes de l'aire d'affectation

Code	Zone	Indice	Hauteur	Surface	Volume	Autres
M	Multifonctionnelle	0.5	12	1000	1000	
C	Commerce et services	0.5	12	1000	1000	
I	Industrielle	0.5	12	1000	1000	
R	Recreative	0.5	12	1000	1000	
CS	Conservation	0.5	12	1000	1000	
A1	Agricole 1	0.5	12	1000	1000	
A2	Agricole 2. Résidentielle	0.5	12	1000	1000	
A3	Agricole. Commerciale	0.5	12	1000	1000	
A4	Agricole 3. Industrielle	0.5	12	1000	1000	

2. Normes de l'aire d'affectation



3. Normes de l'aire d'affectation

Code	Zone	Indice	Hauteur	Surface	Volume	Autres
M	Multifonctionnelle	0.5	12	1000	1000	
C	Commerce et services	0.5	12	1000	1000	
I	Industrielle	0.5	12	1000	1000	
R	Recreative	0.5	12	1000	1000	
CS	Conservation	0.5	12	1000	1000	
A1	Agricole 1	0.5	12	1000	1000	
A2	Agricole 2. Résidentielle	0.5	12	1000	1000	
A3	Agricole. Commerciale	0.5	12	1000	1000	
A4	Agricole 3. Industrielle	0.5	12	1000	1000	

AFFECTATIONS DES SOLS

